

Il sera transmis sans retard à la Préfecture
2ème Division, un procès-verbal dressé par M. le Maire
pour constater l'accomplissement de ces trois forma-
lités.

Fait à Amiens, le 24 novembre 1923.

Le Préfet de la Somme:

Signé: Emery

*Pour ampliation destinée à
Monsieur l'Ingénieur en chef
des Ponts et Chaussées.*

Pour le Préfet :

Le Conseiller de Préfecture.

[Signature]

Communiqué à M. Beunel

pour prendre copie et renvoyer

Amiens, le 12 janvier 1924.

L'Ingénieur en chef

RETOURNÉ À M. L'INGÉNIEUR EN CHEF

APRÈS COMMUNICATION PRISE.

Doullens, le 15 janvier 1924
L'Ingénieur d'Arrondissement

[Signature]

[Signature]